

Programme d'achat d'obligations de sociétés de la Banque du Canada

INSCRIPTION DES PARTICIPANTS DU CÔTÉ ACHETEUR ET MODALITÉS APPLICABLES

Le soussigné (le « **participant du côté acheteur** ») confirme qu'il est soit un « gestionnaire de portefeuille » inscrit auprès de la commission des valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire du Canada, soit un régime de pension canadien sous réglementation fédérale ou provinciale et, par la présente, demande à participer au **Programme d'achat d'obligations de sociétés (« PAOS ») de la Banque du Canada (la « Banque »)** et accepte les modalités énoncées ci-dessous :

1. Chaque appel d'offres lancé dans le cadre du PAOS se déroule conformément [au processus d'appel d'offres](#) pour les participants du côté acheteur dans le cadre du PAOS, consultable sur le site Web de la Banque et qui peut être modifié par Gestion de Placements TD, à titre de mandataire de la Banque, ou par la Banque, de temps à autre et à sa seule discrétion. Le participant du côté acheteur comprend que le PAOS est assujéti aux conditions énoncées par la Banque dans les [Modalités du Programme d'achat d'obligations de sociétés \(PAOS\) – 19 mai 2020](#), qui peuvent être modifiées de temps à autre.
2. Toutes les transactions du côté acheteur sont facilitées par l'entremise d'un mandataire. Le participant du côté acheteur doit soumettre les offres par l'intermédiaire d'un négociant principal d'obligations du gouvernement du Canada (un « **négociant** ») inscrit au PAOS.
3. Ni Gestion de Placements TD, ni CanDeal.ca (« **CanDeal** »), ni la Banque ne peuvent en aucune façon être tenus responsables des erreurs ou retards qui pourraient survenir en rapport avec les offres reçues, la transmission des offres ou le paiement du prix d'achat de toute obligation offerte en vertu du PAOS, ou de toute autre défaillance du système liée à la méthode d'achat ou de paiement des obligations, ou à la transmission ou l'acceptation des offres, qu'ils soient causés par un fournisseur de services externe ou par toute action ou inaction du négociant par l'entremise duquel le gestionnaire de portefeuille offre des obligations dans le cadre du PAOS, ou autrement.
4. Gestion de Placements TD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, une offre quelconque ou l'ensemble des offres. Il se réserve également le droit, sans restriction aucune, d'accepter un montant inférieur au montant maximal d'obligations spécifié dans l'appel d'offres ou inférieur au montant maximal d'obligations mises en vente en vertu d'un appel d'offres en particulier. Les obligations qui seront visées par un appel d'offres dans le cadre du PAOS, les obligations qui seront achetées et les conditions de l'achat (autres que la fourchette de prix fixe de ces obligations, indiquée par le gestionnaire de portefeuille dans l'appel d'offres) sont déterminées par Gestion de Placements TD à sa seule discrétion. Gestion de Placements TD n'est pas tenu de mener à terme un appel d'offres qui a été lancé, peu importe si des offres ont été présentées pour la vente d'obligations admissibles dans le cadre de l'appel d'offres en question.
5. Tout avis ou toute autre communication devant être transmis ou donné au participant du côté acheteur par la Banque en application des présentes modalités doit l'être par écrit ou sous forme électronique et livré ou acheminé au participant du côté acheteur aux adresses respectives figurant à l'annexe A. Le participant du côté acheteur peut faire modifier ses coordonnées en notifiant la Banque par courriel à l'adresse cbppformulaire@banqueducanada.ca. Toutefois, la Banque n'assume aucune responsabilité quant au fait de ne pas prendre connaissance de ces notifications en temps voulu (ou de ne pas en prendre connaissance du tout) ou quant à la lecture erronée des coordonnées fournies ci-dessus si elles ne sont pas en caractères d'imprimerie. Les demandes de

renseignements d'ordre opérationnel peuvent être adressées à Gestion de Placements TD, à CBPPOPSTDAM@TDAM.COM. Toutefois, Gestion de Placements TD n'assume aucune responsabilité quant au fait de ne pas prendre connaissance de ces notifications en temps voulu (ou de ne pas en prendre connaissance du tout) ou quant à la lecture erronée des coordonnées fournies ci-dessus si elles ne sont pas en caractères d'imprimerie. Le participant du côté acheteur assume l'entière responsabilité d'informer CanDeal, à l'adresse canauction@canddeal.com, du nom et des coordonnées de ses représentants autorisés à agir en son nom aux fins du PAOS et d'aviser CanDeal de tout changement concernant ces renseignements.

6. Le participant côté acheteur affirme, comme condition préalable à sa participation au PAOS, et réaffirme à chaque appel d'offres, que la totalité des titres offerts dans le cadre de l'appel d'offres est librement négociable et non grevée (c'est-à-dire que le participant du côté acheteur doit détenir, dans ses stocks ou comptes clients, la totalité des obligations offertes, et que les obligations offertes ne doivent être visées par aucun accord de prêt de titres ou de pension). De plus, le participant du côté acheteur s'engage, à la demande de la Banque, à attester par écrit que la totalité des titres offerts dans le cadre de l'appel d'offres est librement négociable et non grevée au moment où se déroule l'appel d'offres. Cette attestation de conformité doit être signée par un représentant du département d'audit interne ou de la conformité de l'entreprise qui est dûment autorisé à la fournir.
7. Le participant du côté acheteur reçoit de la Banque un matricule unique au moment de son inscription. Il doit fournir ce matricule au négociant par l'entremise duquel il offre des obligations dans le cadre du PAOS. Son nom et son matricule sont également communiqués à CanDeal aux fins de vérification de l'admissibilité des offres soumises par le biais du système CanAuction de CanDeal. Gestion de Placements TD obtient la liste des matricules admissibles sans le nom des participants auxquels ils sont associés.
8. La Banque et Gestion de Placements TD se réservent le droit de modifier les modalités énoncées dans le présent document à tout moment et de temps à autre. Si ces modalités sont modifiées, la Banque en avise le participant du côté acheteur par courriel.
9. En définitive, la participation et l'admissibilité sont laissées à la discrétion de la Banque. Cette dernière a le droit, pour quelque raison que ce soit, de retirer au participant du côté acheteur l'accès au PAOS.
10. Le participant du côté acheteur accepte de fournir à la Banque les renseignements que celle-ci juge appropriés dans les circonstances pour déterminer s'il doit avoir, ou continuer d'avoir, accès au PAOS.

Au moment où la Banque envoie au participant du côté acheteur un courriel confirmant l'acceptation de son inscription et indiquant son matricule, le participant du côté acheteur est réputé être dûment inscrit au PAOS.

Les modalités qui précèdent sont acceptées en date du _____ 2020.

Nom du participant du côté acheteur : _____

Numéro d'inscription à la base de données nationale (s'il y a lieu) : _____

Numéro d'inscription du Régime (s'il y a lieu) : _____

Veillez indiquer l'autorité de réglementation chargée de la surveillance immédiate de votre entreprise (p. ex., le BSIF), et décrire la principale réglementation fédérale ou provinciale du secteur ou du marché financier à laquelle votre entreprise est assujettie (p. ex., la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*) : _____

Par : _____

Nom : _____

Titre: _____

Annexe A

Coordonnées du participant du côté acheteur

Signataire autorisé : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Numéro de télécopieur : _____

Informations requises

Montant total de l'ensemble des titres admissibles dans le cadre du PAOS qui sont actuellement détenus (actif seulement en millions de dollars) :

Volume quotidien moyen des transactions sur obligations de sociétés libellées en dollars canadiens en 2019 : _____